

La lettre du SIAMA

Avril 2015



Tout d'abord un petit rappel utile pour les nouveaux habitants de nos deux villages : le SIAMA est entré en fonction le 1^{er} janvier 2010 lorsque les deux communes lui ont délégué leur compétence assainissement. C'est ainsi qu'après les études menées en

2011, les travaux du réseau d'assainissement et de la station d'épuration d'Autreville ont été réalisés et terminés à la fin de l'année 2012. En janvier 2013, les eaux usées de nos deux villages ont afflué vers la STEP pour y être filtrées et traitées écologiquement avant leur déversement dans la Moselle. Notre fierté : protéger notre environnement, en rejetant des eaux propres dans le milieu naturel.

Les recettes obtenues en 2013 et 2014 : retour de la TVA et solde des subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Général vont nous permettre de terminer les travaux d'amélioration de notre réseau d'assainissement. En quelques mots, il s'agira de détourner les eaux claires d'Autreville directement vers la Moselle afin de limiter le fonctionnement des pompes de relevage, donc la consommation d'électricité puis de réaliser les travaux facilitant la collecte des eaux usées à Millery rue du Moulin, rue des Chenevières et rue des Biches et à Autreville au n°1 de la route de Millery. Ces travaux seront mis à l'étude dès cette année pour une réalisation programmée fin 2015, début 2016. Vous serez régulièrement informés de l'évolution de ces travaux.

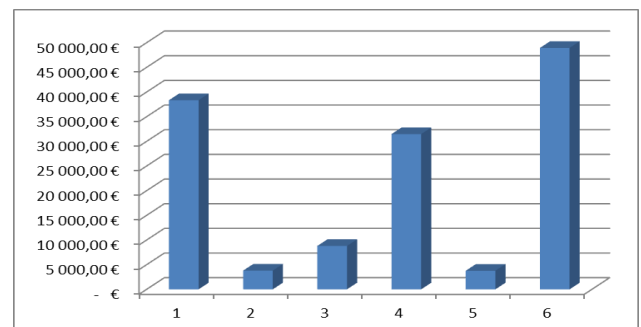
La lecture de cette lettre d'information vous apprendra que la redevance assainissement, déjà relativement élevée avec 2,60 € par m³, n'augmentera pas et que le budget de fonctionnement du syndicat sera équilibré grâce à la participation obligatoire des communes pour le coût de traitement des eaux pluviales qui ne doit pas être assumé par la redevance assainissement, exclusivement réservée aux eaux usées. A partir de cette année, les abonnés qui le souhaitent pourront mensualiser leur redevance. Prochaine lettre du SIAMA en juin 2015. Bonne lecture !

Les comptes du SIAMA en 2014

Rappelons d'abord quelques chiffres. Le coût total des travaux – réseaux neufs de collecte, 3 postes de relevage, station d'épuration, travaux encore à venir, se monte à 2 millions d'euros. Pour les financer, le SIAMA a emprunté 1 million d'euros sur une durée de 30 ans et a bénéficié de 1 million d'euros de subventions. La STEP a coûté quant à elle 371 000 €.

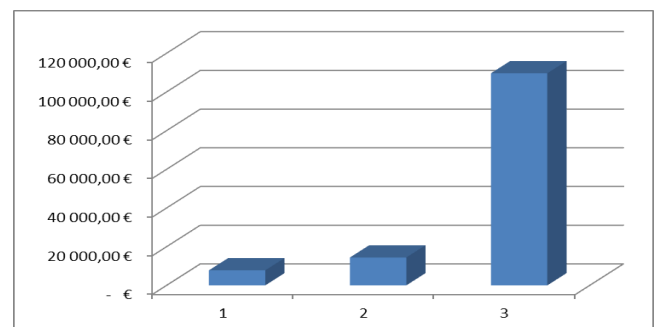
Dépenses de fonctionnement → 135 217 €

- 1- Charges à caractère général (eau, électricité, entretien, assurances, réparations, maintenance, ...)
- 2- Frais de secrétariat
- 3- Reversement à l'agence de l'eau
- 4- Dotation aux amortissements
- 5- Indemnités
- 6- Remboursement des intérêts de l'emprunt



Recettes de fonctionnement → 131 935 €

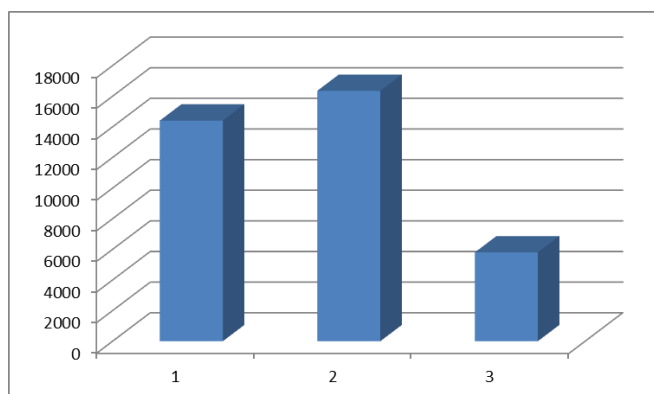
- 1- Excédent reporté de l'année précédente
- 2- Amortissement des subventions.
- 3- Redevance assainissement et Participation à l'Assainissement Collectif des constructions neuves.



Dépenses d'investissement → 36 566 €

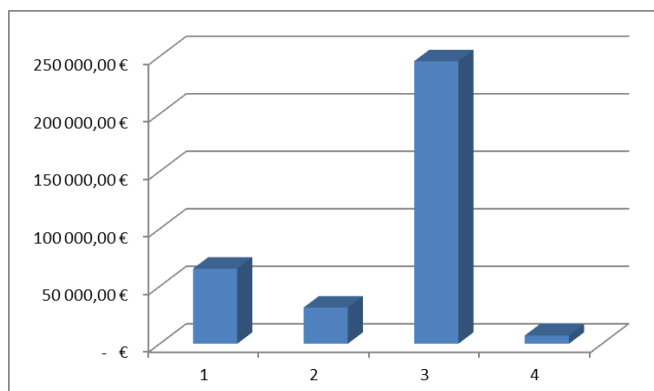
- 1- Amortissement des subventions

- 2- Remboursement du capital de l'emprunt
- 3- Investissements divers (STEP, logiciel, frais notaire)



Recettes d'investissement → 349 626 €

- 1- Excédent d'investissement de l'année précédente
- 2- Amortissement des réseaux
- 3- Retour de la TVA
- 4- Subvention Agence de l'eau



Le budget prévisionnel pour 2015

Les dépenses et les recettes de fonctionnement ont été équilibrées pour un montant total de 147 540 €. Ces dépenses sont liées au fonctionnement et à la maintenance du réseau ainsi qu'au remboursement des intérêts de l'emprunt. Les recettes proviennent principalement de la redevance assainissement pour un montant de 118 360 €, des participations des communes pour 11 811 € et de la dotation aux amortissements de 16 085 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent quant à elles à 446 652 €.

Ces dépenses sont composées des dotations aux amortissements, du remboursement du capital de l'emprunt et d'une provision pour financer les travaux et les remboursements à venir. Les recettes sont liées au solde de la section d'investissement de 313 060 €, aux dernières subventions de l'agence de l'eau pour un montant de 44 286 €, au retour de la TVA sur les travaux pour un montant de 50 000 € et à la dotation aux amortissements de 39 306 €.

Redevance d'assainissement



Les chiffres présentés le montrent : l'assainissement collectif coûte cher. Collecter les eaux usées, les filtrer, les assainir avant de les rejeter dans le milieu naturel a un prix. **La redevance d'assainissement est l'unique source de revenus pour faire fonctionner notre système d'assainissement collectif.** Le montant de cette redevance reste malgré tout limité à 2,60 € par m³. La plupart des communes voisines qui se sont dotées d'un système d'assainissement collectif ont des taxes ou des redevances d'assainissement beaucoup plus élevées, parfois au-delà de 4,00 € et même 7,00 par m³ ! Nous sommes conscients de l'impact de cette redevance sur le prix de l'eau. Nous sommes en mesure de ne pas l'augmenter cette année et mettons en place une mensualisation avec la Trésorerie de Nomeny.

Mensualisation de la redevance



La facturation de la redevance se fait en deux temps. **Une facture estimative basée sur 40% de la facture de l'année précédente vous est adressée en juin.** La facture définitive, déduction faite de l'acompte, vous est envoyée en décembre.

Pour des raisons tenant à la date de relevé des compteurs d'eau des deux communes, la période de facturation annuelle est comprise entre **le 1^{er} aout de l'année en cours et le 31 juillet de l'année suivante.**

Le SIAMA met en place la possibilité de mensualiser le montant de la redevance. Pour les abonnés qui souhaitent adhérer à ce système, il suffit de compléter les documents de prélèvement SEPA ci-joints et de les adresser dans les meilleurs délais au SIAMA ou à la mairie de votre commune. Le prélèvement se fera sur 6 mois, de juin à novembre, avec régularisation en décembre.

Secrétariat du SIAMA

Le secrétariat du SIAMA est assuré désormais par Sophie BOUCTOT qui a son bureau dans les locaux de la mairie de Millery, rue des Chenevières. Une permanence est assurée chaque jeudi de 14h00 à 18h00. Vous pouvez, en cas de besoin, joindre le président du SIAMA, Jean-Jacques BIC au 06.81.41.41.69 ou par courriel sياما54@orange.fr